Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

SOMMAIRE

- I Le Contexte Général : Situation économique et sociale.
 - Le Contexte international et national
 - Le Contexte Local
- II Situation et orientation budgétaire de la Communauté de Communes

Budget PRINCIPAL:

- Recettes de Fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Dépenses de Fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Dépenses à caractère général
 - Autres dépenses de fonctionnement
- La section d'Investissement
 - La dette
- III Les projets 2018 par politique
- IV La programmation des investissements Budgets Annexes.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Le cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entrainer l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public par tout moyen (site internet, publication...) et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

SLOW

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international instable qui peut influer fortement sur l'économie nationale.

Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

Les collectivités locales seront mises à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 Md€ sur 5 ans.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Une croissance mondiale renforcée en 2017 mais soumise aux aléas politiques

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays. Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale se présente en 2017 dans la plupart des pays imputable à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement. A la fin du 2ème trimestre 2017, le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon. En revanche, le Royaume Uni affiche une croissance plus faible, 1,2% en moyenne annualisée. Selon l'OCDE, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,5% en 2017, +3,7% en 2018 après +3,1% en 2016.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents.

Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé. La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir.

Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques : le risque de conflit entre les Etats-Unis et la Corée du nord, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis, la mésentente entre le Président des Etats-Unis et sa majorité républicaine qui conduit à une inaction politique, les relations dégradées entre l'Iran et l'Arabie Saoudite.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



France : Un léger rebond de croissance économique en 2017

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires,...). Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5% en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,8%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

L'économie française a profité d'un rebond des exportations (+3,3% en 2017 après +1,9% en 2016). La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active au premier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



La loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques inscrite dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,50%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,70%	1,70%	1,70%	1,80%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
dont Etat et Administration centrale	-3,4%	-3,4%	-3,3%	-3,2%	-4,1%	-2,7%	-2,3%	-1,8%
dont Administrations publiques locales	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,8%
dont Adminsitrations de sécurité sociale	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Dette publique en % du PIB	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,10%	96,10%	94,20%	91,40%

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le



<u>Les grandes lignes de la Loi de Finances 2018 et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intéressant le secteur communal</u>

La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maitrise de la dépense publique :

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroitre le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

Le niveau plafond d'évolution des dépenses de réelles de fonctionnement constatées à périmètre constant est fixé au maximum à 1,2% par an, de 2018 à 2022, budget consolidé et <u>inflation comprise</u>. La hausse annuelle moyenne constatée entre 2009 et 2014 est de +2,5%. Ce différentiel correspond au 2,6Md€ d'économie annuelle sur les collectivités locales.

L'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) s'exprime donc de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	
Dépenses de fonctionnement	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€	-2,6Md€	
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6Md€	-5,2Md€	-7,8Md€	-10,4Md€	-13,0Md€	

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

fiché le



Le taux de 1,2% est modulable selon les catégories de collectivités : 1,1% pour le bloc communal, 1,4% pour les départements et 1,2% pour les régions.

A partir du DOB 2019, chaque collectivité présentera ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur
- L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entrer dans cette démarche et obligatoirement les 319 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (Conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés > à 150 000 habitants et ville > à 50 000 habitants). Ces collectivités représentent près de 80% des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales.

Un système de malus (baisse de dotations) sera prévu pour toutes les collectivités qui n'obtiendrait pas les résultats attendus.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ché le



Nouvelle règle prudentielle sur l'endettement :

L'article 29 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit également un plafonnement du ratio de désendettement, soit le nombre d'année nécessaires au remboursement de la dette. Dans le cadre du projet de Loi 1300 collectivités environ devait être concernées par l'application de ce ratio et le texte final de la loi retient finalement comme cible les 340 collectivités visées par la contractualisation.

Le ratio d'endettement sera obtenu selon les modalités suivantes :

Définition du ratio	Encours de la dette au 31 décembre/CAF Brute (en années)
Périmètre	Budget PRINCIPAL
Définition de la CAF	Capacité d'autofinancement = total RRF-total DRF

Les plafonds retenus sont les suivants :

- 12 ans pour les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) sont supérieures à 60M€.
- 10 ans pour les départements et métropole de Lyon.
- 9 ans pour les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



La réforme de la Taxe d'Habitation :

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire. Compte tenu des seuils de RFR retenus se trouveraient dans le champ de la mesure 80% des ménages soit 22 millions de foyer.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La loi de finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe Gemapi et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûtera 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recettes annuelles actuelles.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires :

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit près de deux tiers des redevables de CFE.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le



Pérennisation des subventions d'investissement

- La DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) à bénéficier d'un abondement de 50 M€ avec un enveloppe fixée à 1.046M€.(Art 157 LFI 2018)
- Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 665 M€ comprenant deux parts :
- la première part de 615 M€ concernant les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et EPCI. Financement des projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la deuxième part de 50 M€, pour l'attribution de subventions supplémentaires, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet de région. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

fiché le



Le FPIC plafonnée à un 1 Md€ et des règles de garantie modifiées

La Loi de Finances prévoit la stabilisation de l'enveloppe à 1Md€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2018 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2019 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2020 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)

Les autres mesures :

- Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique.
- Diminution du nombre d'emplois aidés en 2018. 310 000 en 2017 à 200 000 en 2018.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ché le





Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

SLOW

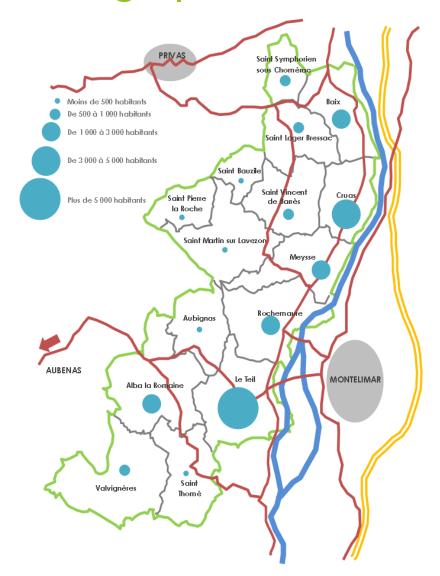
Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



SLOW

Démographie



- ⇒ Une répartition démographique déséquilibrée entre le sillon rhodanien et les communes de « l'arrière-pays »
- ⇒ Des voies de communication qui conditionnent fortement le choix d'installation des ménages: RD 86, RN 102
- ⇒ Une population sous l'influence des pôles d'emplois privadois et montilien, mais présence d'un important pourvoyeur d'emplois sur le territoire (centrale nucléaire)

Commune	Population
Alba la Romaine	1 446 hab.
Aubignas	494 hab.
Baix	1 085 hab.
Cruas	3 029 hab.
Le Teil	8 673 hab.
Meysse	1 360 hab.
Rochemaure	2 350 hab.
Saint Bauzile	312 hab.
Saint Lager Bressac	923 hab.
Saint Martin sur Lavezon	447 hab.
Saint Pierre la Roche	57 hab.
Saint Symphorien sous Chomérac	794 hab.
Saint Thomé	450 hab.
Saint Vincent de Barrès	851 hab.
Valvignères	514 hab.

Recu en préfecture le 21/03/2018

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

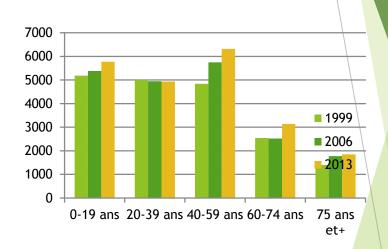
Affiché le



Démographie

POPULATION	1990	1999	2009	2014
Nb d'habitants	17 539	18 972	20 864	22 131

- ⇒La population connait un phénomène de vieillissement de la population, mais plus modéré qu'en Ardèche
- ⇒Le territoire est globalement plus jeune que dans le département (Indice de jeunesse* de 1,16, contre 0,78 en Ardèche et 0,94 en Drôme)
- ⇒Des familles plus nombreuses que dans le département (Taille des ménages de 2,34 personnes, contre 2,21 en Ardèche et 2,25 en Drôme), mais dont la taille moyenne est en baisse
- ⇒Un taux de chômage de 13,8% en 2013, comparable à ceux de l'Ardèche et de la Drôme
- ⇒Un taux de couverture en emploi** de 67%
- ⇒57,1% de ménages non imposés (52,9% en Ardèche et 51,2% en Drôme)



Evolution de la structure par âge de la population

^{*}Indice de jeunesse : nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus **Taux de couverture en emploi : nombre d'emplois sur le territoire pour 100 actifs du territoire

Emploi

2009

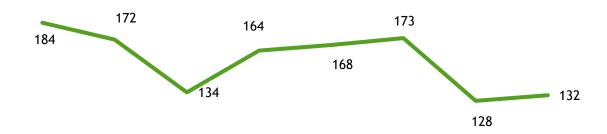
2010

2011

2012

EMPLOI SALARIE PRIVE	2008	2012	2016
Nb de salariés	3 924	3 871	3 855

Création d'entreprises 2009-2016 - Source INSEE



2013

2016

2015

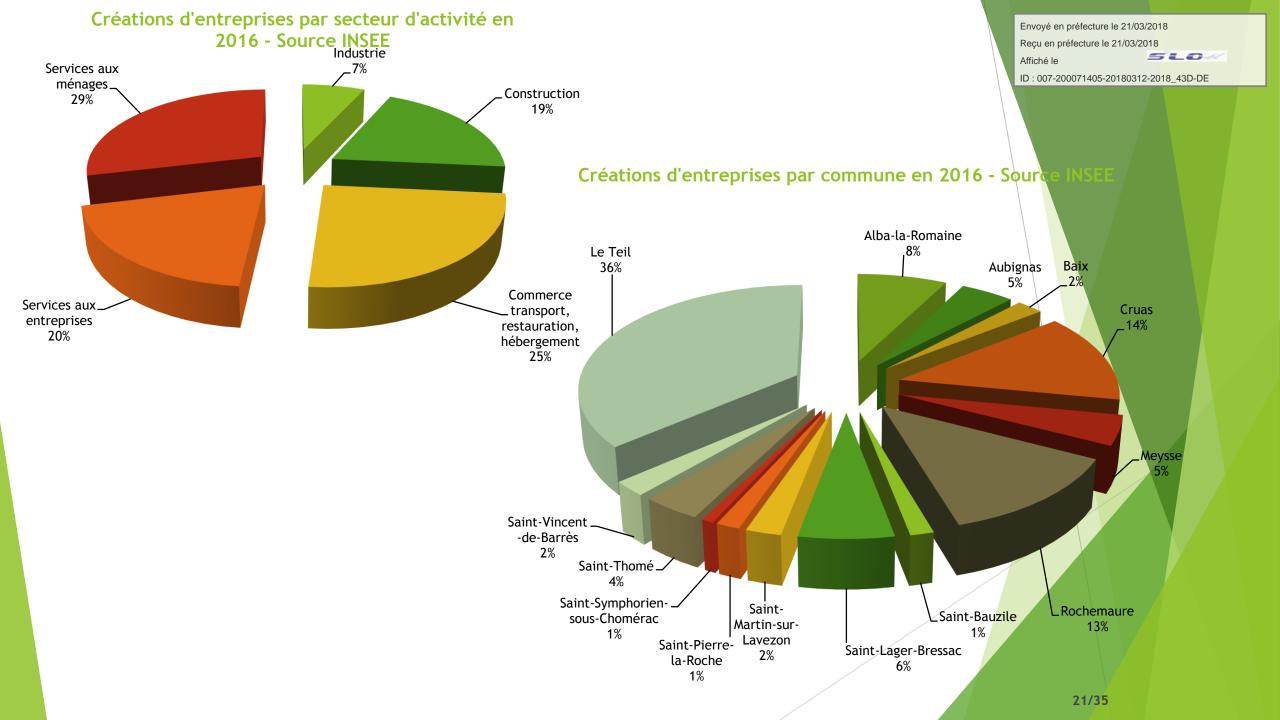
2014

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le

5LO~



Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRINCIPAL

LA RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

		PART
SERVICES	RECETTES	EN %
URBANISME	1 086,00	0,04%
ECONOMIE	83 404,38	3,15%
LOGEMENT	11 505,00	0,43%
ENVIRONNEMENT	64 380,44	2,43%
DECHETS	243 993,66	9,22%
CULTURE	366 117,14	13,84%
TOURISME	35 983,12	1,36%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 139 902,39	43,10%
ACTION SOCIALE	129 774,86	4,91%
RESTAURATION	518 309,87	19,60%
ORGANISATION GENERALE	50 567,48	1,91%
TOTAL RECETTES	2 645 024,34	100,00%

En dehors des recettes précitées liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées sur un montant de recettes totales 2017 de 28 750 739,15€ les recettes fiscales représentent 26 102 370,81€ soit 90,79% des recettes.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ché le



L'évolution des recettes de fonctionnement :

	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 622 334	27 742 132	27 494 294
Evolution en %	4,65 %	4,21 %	-0,89 %
Produit des contributions directes (art 73111)	13 086 224	13 211 702	15 540 977
Evolution en %	6,85 %	0,96 %	17,63 %
Fiscalité indirecte	1 186 334	1 231 132	99 167
Evolution en %	4,9 %	3,78 %	-91,95 %
Dotations	2 303 813	2 331 491	2 114 102
Evolution en %	-7,81 %	1,2 %	-9,32 %
Atténuation de charges (chap 013)	53 095	56 029	102 821
Evolution en %	18,63 %	5,52 %	83,52 %
Fiscalité transférée	8 618 439	9 025 480	8 541 798
Evolution en %	1,46 %	4,72 %	-5,36 %
Autres recettes	1 374 429	1 886 299	1 095 429
Evolution en %	34,4 %	37,24 %	-41,93 %

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



LA FISCALITE :

<u>L'évolution des bases fiscales :</u>

	Base cotisation foncière (CFE)	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	38 519 403	20 261 788	42 419 790	330 231
2016	39 049 836	20 043 346	42 684 880	331 439
2017	39 673 410	20 790 613	43 595 895	331 173

	Evolution de la base de la CFE			Evolution de la base nette TFNB
2015	4,02 %	4,57 %	4,13 %	0,64 %
2016	1,38 %	-1,08 %	0,62 %	0,37 %
2017	1,6 %	3,73 %	2,13 %	-0,08 %

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



L'évolution des Taux de fiscalité :

Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Recu en préfecture le 21/03/2018

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

Affiché le



	Cotisation des Enti		Taxe d'Habitation			le Foncier âti	Taxe sur le Non l	
	CCRH	ССВС	CCRH	CCBC	CCRH	ССВС	CCRH	CCBC
2016	27,81	25,39	8,99	11,53	0,104	3,28	4	22,07
2017	26,	13	9,79		6,87		13,	,3

Sur l'année 2017, 1ére année de fusion l'augmentation du taux de TFB s'explique par le choix de la suppression de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères sur le territoire sud (commune d'Aubignas, Alba La Romaine, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères) au taux moyen de 12% et la décision d'harmonisation du financement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter de l'année 2017.

Aucune évolution des taux de fiscalité ne sera proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2018.

L'évolution des produits fiscaux :

	2015	2016	2017
Produit de la CFE	9 843 248	9 977 233	10 366 662
Produit de la TH	2 026 787	2 006 339	2 035 401
Produit de la TFB	1 088 492	1 101 270	2 995 038
Produit de la TFNB	44 911	45 109	44 046
Rôles supplémentaires	38 115	37 318	99 830
Total des produits	13 041 553	13 167 269	15 540 977

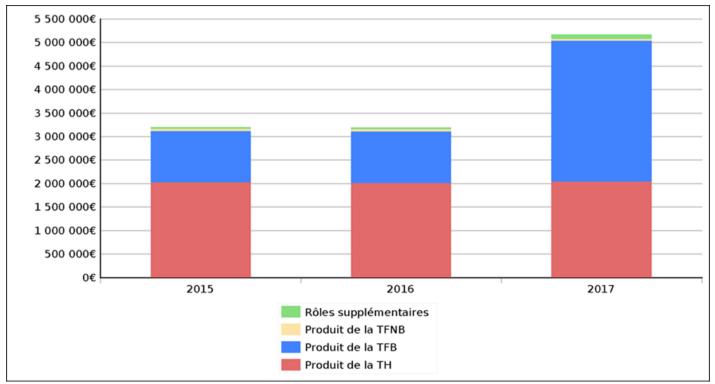
Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



<u>L'évolution des produits fiscaux</u>:



L'augmentation du produits de fiscalité à hauteur de 2 373 708€ entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'augmentation du produit de TFB de 1 893 768€. Cette augmentation de fiscalité est venue notamment compenser la suppression de la TEOM avec un produit fiscal prélevé sur le territoire sud à hauteur de 1 122 000€ ainsi que la perte de produit fiscal sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises entre les années 2016 et 2017 d'un montant de 528 257€.

Le Produit fiscal relatif à la Contribution foncière des entreprises a augmenté de 389 429€. Cette augmentation s'explique par l'effet conjugué de la hausse des bases (+ 623 574€) et l'augmentation du taux de CFE harmonisé à 26,13% sur l'ensemble du territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le





ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

Les concours de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat :

La DGF se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement fixé par le Comité des finances locales et d'une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du potentiel fiscal (PFi), du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et des valeurs de point déterminées par le Comité des financés locale en fonction principalement du nómbre d'habitants par catégories d'EPCI.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF EPCI dont:	646 242	629 186	584 152	544 442	506 198	469 527
Dotation d'intercommunalité	6 377	5 647	-25 205	-54 514	-82 358	-108 809
dotation de compensation	639 865	623 539	609 357	598 956	588 556	578 336

Suite à la fusion, entre l'année 2016 et l'année 2017 les produits de l'Etat au titre de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation ont diminué de 242 062€.

La recette de l'Etat au titre de la dotation d'intercommunalité simulée pour l'année 2018 par notre partenaire Finances active reste faible mais positive et deviennent négatives à compter de l'année 2019 pour atteindre un montant prévisionnel de contribution de l'ordre de 109 000€ en 2022.

Cette simulation a été établi en prenant en compte les dispositions de la loi de finances 2018 prévoyant que le montant de la contribution au redressement des finances publics resterait figé à son niveau de 2017 (soit 611 386€).

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

5'LO~

ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

Le territoire de la Communauté de Communauté Ardèche Rhône Coiron dont une partie était antérieurement bénéficiaire du FPIC, dispose d'une garantie de recettes estimées comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Garantie FPIC Ensemble Intercommunal	290 310	246 764	172 735	86 368	0	0
Garantie FPIC Communes	192 041	126 147	88 303	44 152	0	0
Garantie FPIC EPCI	98 269	120 617	84 432	42 216	0	0

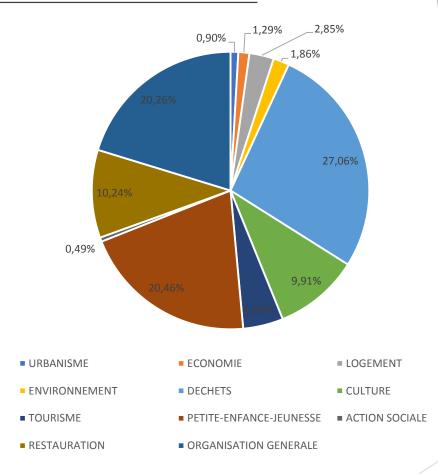
Une fois le montant de l'attribution FPIC réparti au niveau de l'ensemble intercommunal, dans le cadre d'une répartition de droit commun celui-ci est partagé entre l'EPCI et ses communes membre en fonction du CIF (il en va de même pour la contribution).

CIF EPCI * Montant FPIC ensemble intercommunal = Part EPCI
Montant FPIC ensemble intercommunal - Part EPCI = Part commune

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

		PART
SERVICES	DEPENSES	EN %
URBANISME	77 215,53	0,90%
ECONOMIE	110 095,42	1,29%
LOGEMENT	244 137,34	2,85%
ENVIRONNEMENT	158 963,39	1,86%
DECHETS	2 316 022,48	27,06%
CULTURE	848 051,92	9,91%
TOURISME	400 646,59	4,68%
PETITE-ENFANCE-		
JEUNESSE	1 751 516,23	20,46%
ACTION SOCIALE	41 773,27	0,49%
RESTAURATION	876 978,53	10,24%
ORGANISATION		
GENERALE	1 734 694,32	20,26%
TOTAL DEPENSES	8 560 095,02	100,00%



En dehors des dépenses liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées. sur une dépense totale 2017 de 26 827 171,73€ les dépenses relatives aux reversements de fiscalité (Attribution de compensation, FPIC, FNGIR) représentent 17 690 768,71€ soit 65,94% des dépenses

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le



L'évolution des dépenses de fonctionnement :

	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de	25 587 736	27 263 638	26 250 864
fonctionnement	23 301 130	27 203 030	20 230 004
Evolution en %	1,82 %	6,55 %	-3,71 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 529 383	3 595 474	3 905 265
Evolution en %	5,29 %	1,87 %	8,62 %
Charges à caractère général (chap 011)	2 396 599	2 407 653	2 218 548
Evolution en %	-0,15 %	0,46 %	-7,85 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1 537 931	1 527 776	1 493 747
Evolution en %	16,84 %	-0,66 %	-2,23 %
Subventions versées (art 657)	722 100	739 964	644 316
Evolution en %	19,61 %	2,47 %	-12,93 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	182 160	188 066	140 980
Evolution en %	0,18 %	3,24 %	-25,04 %
Intérêts de la dette (art 66111)	94 422	110 315	126 933
Evolution en %	28,25 %	16,83 %	15,06 %
Autres dépenses	57 431	28 363	45 426
Evolution en %	-14,73 %	-50,61 %	60,16 %
AttenuationdeProduits	17 067 710	18 666 028	17 675 650
Evolution en %	-0,39 %	9,36 %	-5,31 %

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général :

La réduction des charges à caractère général à hauteur 189 105€ entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'extension de la régie de collecte des ordures ménagères ayant eu pour effet la réduction des dépenses relatives aux contrats de prestations de services (- 365 000€).

Dans le cadre de l'élaboration du Budget 2018, prévision d'augmentation des crédits par rapport au crédit ouvert au BP 2017 de 385 000€.

Cette augmentation prévisionnel s'explique notamment par l'extension de la compétence Jeunesse à (transfert ALSH Cruas et création ALSH Saint Lager Bressac pour environ 103 000€), les études dans le cadre du NPRU (165 000€), l'extension de la régie OM et tri sélectif en année pleine, le développement des outils et actions dans le domaine culturel.

Dans le cadre de l'extension de la compétence jeunesse les dépenses supplémentaires seront pour partie compensées par une révision des Attributions de compensation pour les communes concernées.

Les charges de personnel :

L'augmentation des charges brutes de personnel à hauteur de 309 791€ entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'extension du service de collecte des ordures ménagères et collecte sélectives en régie sur l'ensemble du territoire communautaire qui a engendré le recrutement de 4 agents (+ 110 K€). Le remplacement des agents sur les déchetteries a généré sur 2017 une dépense de 25 000€ et sur les multi-accueil de l'ordre de 42 000€.

Dans le cadre de l'activité des services et des compétences exercées la Communauté de Communes a de plus recruté un chef de projet à temps complet dans le cadre du programme ANRU (dépense 40 000€).

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 prévision d'une augmentation des crédits ouverts au Budget 2017 à hauteur de 4 485 000€ (cf. explications chapitre sur l'évolution des charges et effectifs de l'EPCI).

Les subventions versées :

Baisse des dépenses de 95 648€ sur le chapitre subventions versées entre 2016 et 2017 dont 85 150€ liée à la baisse des subventions de fonctionnement allouée aux associations et autres organismes de droit privé. A relativiser cependant par l'augmentation de 25 165€ entre 2016 et 2017 des subventions exceptionnelles versées au c/6748.

Cette baisse des subventions versées aux associations entre 2016 et 2017 peut s'expliquer notamment par la restitution dans le cadre de la révision des AC à la commune de Le Teil d'une enveloppe de subventions de 30 000€ dédiés aux projets dans le domaine de la Jeunesse.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 concernant le chapitre budgétaire relatif aux autres charges de gestion courante dont les subventions versées prévision de diminution des crédits ouverts par rapport au Budget 2017 de 193 000€.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

iché le



Charges financières (dont intérêts d'emprunt):

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 prévision d'une diminution des crédits ouverts au Budget 2017 de 7400€.

<u>Charges exceptionnelles:</u>

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 prévision d'une diminution des crédits ouverts au Budget 2017 de 31 500€.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le



Atténuations de produits :

Les dépenses afférentes aux atténuations de produits même avec l'augmentation de l'enveloppe relative aux attributions de compensations avec la revalorisation des AC des communes d'Aubignas, Alba La Romaine, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères (+ 283 156€) ont été fortement réduite entre 2016 et 2017 avec la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (- 455 970€) et la réduction de la contribution au titre du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (- 670 245€).

Dans le cadre de l'élaboration du Budget 2018, proposition d'augmentation des crédits ouverts au BP 2017 de 1,5% (après révision des Attributions de compensation) :

- Pas de Dotation de Solidarité Communautaire reversée aux communes,
- Hausse de la contribution FPIC de 473 109€ (+ 87,92%),
- Révision à la baisse des AC reversées aux communes (Prévision 230 000€), Impact Prévisionnel GEMAPI connu à ce jour 60 000 et extension de la compétence Jeunesse à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (170 000€).

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



L'évolution de la Contribution au titre FPIC :

Les simulations de la Contributions de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui feront l'objet d'une actualisation d'ici la fin du mois de mars font apparaître une évolution significative de la contribution dès l'année 2018 à prendre en compte dans le cadre de la prospective budgétaire :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution FPIC EPCI	538 071€	1 011 180€	784 110€	797 244€	810 459€	823 757€

La forte augmentation de la contribution de l'EPCI au FPIC à partir de 2018 s'explique :

- D'une part par le classement de la commune de Le Teil suite à la fusion en 2017 qui pointait au 2 228ème rang de DSR cible, son rang étant inférieur à 2 500, elle sera exonérée de prélèvement en 2018. Le montant du prélèvement au titre de l'année 2018 est supporté par l'EPCI en lieu et place de la commune. Il n'est pas possible de déroger à cette règle par une répartition dérogatoire ou libre. Le montant du prélèvement correspondant a été simulé à hauteur de 240 121€. Selon les simulations, la commune de Le Teil ne serait plus exonérée de prélèvement à partir de 2019.
- D'autre part la hausse estimée du CIF de l'EPCI (coefficient d'intégration fiscale) de 0,33 à 0,48 par notre partenaire Finances Active suite à la fusion. Ce calcul de CIF en 2éme année de fusion est basé sur un CIF moyen au niveau du territoire national. A compter de l'année 2019, le CIF pris en compte devrait être le CIF réel de l'EPCI ce qui aurait pour effet de réduire la contribution simulée.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

e =

La Gestion des Ressources Humaines :

Au 1er janvier 2017, la collectivité avait 103 postes crées au tableau des effectifs

Au 31/12/2017, la collectivité disposait de 110 postes crées au tableau des effectifs

Les créations de postes sur l'année 2017 s'expliquent par l'extension de la régie de collecte des ordures ménagères et le recrutement d'un chef de projet ANRU.

L'évolution des dépenses de personnel :

L'orientation budgétaire proposée est celle d'une évolution du 012 au regard du BP 2017 soit un montant total prévisionnel de 4.485.000€.

Transfert ALSH Cruas:

Recrutement vacataire + MAD de personnel

MAD Agent Technique Saint-Thomé:

+ 133 000€

+ 22 000€

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Le Temps de travail :

Si validation politique d'une compensation financière pour les agents ex Rhône-Helvie des 4 jours via une augmentation du RI sur la totalité de la rémunération de ces agents : + 21.810€

<u>Le régime Indemnitaire</u>: suite aux demandes de revalorisation des agents: + 10.000€

Question de l'harmonisation de la participation à la prévoyance

en 2017 : 63 agents ont souscrit cette garantie (soit contrat groupe par Mnt, soit labellisation via Mnt et MGP principalement) pour une participation de l'interco pour un montant total de 14.759€.

Si harmonisation de 10€ à 15€ (uniquement pour les agents en disposant actuellement) : + 2.000€

Les titres-restaurants :

Valeur faciale 6€ avec prise en charge à 50% par la collectivité. Maintien en 2018 de cet avantage.

En 2017 commande pour 109596€ soit 54798€ de participation de l'interco sur 18.266titres restaurants.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



La structure et l'évolution des effectifs :

Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

Les choix politiques faits à ce jour ont acté la création des postes suivants:

- √ 1 chargé de communication à TC. Coût estimé à 3800€ b.c/mois : +27.000€ (2018 base 7 mois)
- ✓ 1 assistant formation-RH à TC. Coût estimé à 3800€ b.c/mois : +27.000€ (2018 base 7 mois)
- ✓ 1 chargé de dév. éco à TC. Coût estimé à 3800€ b.c/mois : +27.000€ (2018 base 7 mois)
- ✓ 1 chargé de mission commerces/artis.à TC contre ½ temps. jusqu'ici.

Coût estimé à 1.558€ b.c / mois : +10.906€ (2018 base 7 mois)

Coût de ces postes en 2018 :

+91.906€

Coût de ces postes en année pleine : 155.500€

□ Les réajustements des besoins des services :

- ✓ Augmentation temps de travail service ADS de 7h/ sem. pour instructeur: +5.824€
- ✓ Augmentation temps de travail crèche Teil de 7h/sem. pour co-dir.: +3430€ (2018 base 7 mois)

Coût de ces temps supp.en année pleine :11.704€

- ✓ Dans le cadre du nouvel ALSH de St Lager-Bressac :
 - 3 animateurs BAFA en plus du personnel permanent pendant 15 semaines : + 21.375€
 - Temps de cantinière en plus du personnel permanent pendant 9 semaines: + 1.440€



ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

□ Les réajustements des besoins des services :

- ✓ Dans le cadre de l'ALSH du Teil :
- Pour palier à la mobilisation de 2 agents permanents sur le nouvel ALSH SLB et augmentation des taux de remplissage
- 1 animateur BPJEEPS sur 15 semaines : + 8.940€
- 4 animateurs BAFA sur 15 semaines : +28.500€
- ✓ Remplacements Musée de la Résistance : +4.250€
- ✓ Eléments de réorganisation à évaluer plus précisément dans les services petite enfance:
 - pérenniser un poste d'adjoint d'animation ou auxi.?? crèche Teil sur la base d'un 28h /sem.
 - pérenniser un poste d'auxiliaire de puériculture sur crèche Alba sur la base d'un 35h/sem. + 31\800€
 - pérenniser un poste d'adjoint d'animation sur Crèche Alba et Meysse sur la base d'un 35h/sem. (½ temps sur chaque structure) ??
 - Poste d'infirmière multi-accueil Le Teil et meysse + 17 000€ sur 9 mois.
- ✓ Prise en charge sur 12 mois charge de personnel extension régie OM et Sélectif sur 12 mois.

A noter qu'une partie des coûts de ces postes est déjà assumée par la collectivité dans le cadre de remplacements occasionnels.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Recu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

A fin janvier 2018, 13 agents disposent de plus de 20 jours acquis sur leur CET qui sont monétisables par les agents. La collectivité doit prévoir cette dépense dans son BP 2018.

A ce jour, 3 cat.A, 2 cat. B et 8 cat. C sont concernés pour un total de 169 jours: +16.560€

□ Le Glissement Vieillesse Technicité :

Celui-ci se traduit principalement par les avancements d'échelon, de grade et la titularisation ou stagiairisation dans des grades supérieurs suite à réussite à concours ... +12.000€

- □ Nouveau contrat SOFAXIS Assurance risque statutaire des agents : + 27 000€
- □ Eléments de prospective au regard des effectifs:

Coûts de personnel indirects :

Point de vigilance à avoir sur des prestations aujourd'hui externalisées à des associations (Envibat, régie de territoire...) mais qui demain pourraient revenir à l'interco si défaillance de ces associations.

Montants mobilisés à ce jour : Régie de territoire 75.000€ prévu sur 2018

Envibat 28.873€ prévu sur 2018

103.873€

Eléments de prospective au regard des effectifs:

Besoins en personnel envisagés :

- -Question du passage du mercredi après-midi en extra-scolaire ?
- -GEMAPI (Volet Protection des Inondations)?
- -Conseil habitat jeune?
- -Temps pour PCAET?
- -Mise en œuvre politique action sociale?

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Les orientations et projets 2018 par politique :

<u>Développement Economique:</u>

- Mise en place d'une politique d'aide financière aux entreprises
- Lancement d'une Opération Rurale Collective
- Co organisation du salon des métiers de l'artisanat
- Lancement d'un travail sur l'état des lieux et la stratégie agricole de la Communauté
- Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers
- La réflexion sur le foncier d'activité et les travaux d'aménagements de ZA.

<u>Aménagement de L'Espace :</u>

- Lancement du Plan Climat Air Energie Territoire
- Adhésion et financement du SCOT

Politique du logement et du cadre de vie :

- Lancement d'une étude PLH
- Amélioration des conditions de vie sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

Petite-Enfance-Jeunesse:

- Harmonisation et organisation des 3 EAJE du territoire dans le cadre d'un pôle petite enfance.
- Ouverture du nouvel ALSH de ST Lager-Bressac et fonctionnement de l'ALSH de Cruas suite à transfert.
- Harmonisation des pratiques et contenus pédagogiques pour l'ensemble des 4 ALSH du territoire.
- Définition d'une politique jeunesse.
- Ecriture du nouveau Contrat enfance jeunesse.
- Mise en œuvre des temps extra-scolaire le mercredi ??

Action sociale:

- Suivi de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire.
- Participation au service départemental de prévention spécialisée.

Culture:

- Déploiement des dispositifs EAC et CTL sur l'ensemble du territoire.
- Travail de préparation aux transferts d'équipements culturels (cinéma de Cruas, bibliothèques et points lectures).
- Elargissement des partenariats culturels à l'ensemble du territoire.
- Accompagnement au montage des projets SMAC, nouveau musée de la Résistance et médiathèque.
- Développement des services à la population dans le cadre des établissements de lecture publique.

Tourisme:

Mise en place d'un schéma des mobilités douces sur l'ensemble du territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Recu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

Environnement:

GEMAPI:

- Finalisation sur le territoire de la Communautés de Communes du recensement des ouvrages de protection des inondations
- Identification en lien avec les communes des ouvrages de protection des inondations à transférer à l'EPCI pour vérification et entretien.
- Organisation des transferts de charges à opérer des communes à l'EPCI.
- Structuration de l'organisation future de la compétence GEMAPI en lien avec les syndicats existants.

Déchets:

- Poursuite du programme de déploiement du semi-enterré sur le territoire. (Aménagement de deux points sur la commune de Meysse).
- Mise en place d'un service de collecte des cartons des petits commerçants sur le territoire.
- Extension du service de collecte des papiers des administrations au territoire Nord de la CC.
- Poursuite des négociations dans le cadre de la sortie du SYTRAD pour les communes du Nord.

Les orientations et projets 2018 par politique :

Envoyé en préfecture le 21/03/2018 Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID: 007-200071405-20180312-2018 43D-DE

Finances:

- Application de la base minimale de CFE
- Harmonisation de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités concernées et proposition d'une convention de reversement de la taxe de la commune à la communauté

<u>La section d'Investissement :</u>

La dette:

Au 31 décembre 2017 l'encours de la dette de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'élève à 7 156 527€ (Tous budgets confondus). Le ratio de désendettement de l'EPCI permettant de déterminer le nombre d'année nécessaire pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle est de 5,5 ans en 2017. Il se calcule selon la règle suivante : Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/Epargne brute de l'année en cours.

Compte tenu des investissements futurs (détails ci-après), il sera nécessaire de recourir à des emprunts nouveaux pour un montant estimé à hauteur de 3 800 000€, 700 000€ en 2018, 2 100 000€ en 2019 et 900 000€ en 2020.

Annuité de la dette :

Concernant les emprunts en cours et déjà souscrits, l'annuité de la dette se ventile comme suit avec intégration de l'emprunt déjà contracter pour les travaux de la fibre optique d'un montant de 2090 000€ dont le déblocage total est programmée sur l'année 2020 avec démarrage de l'amortissement cette même année :

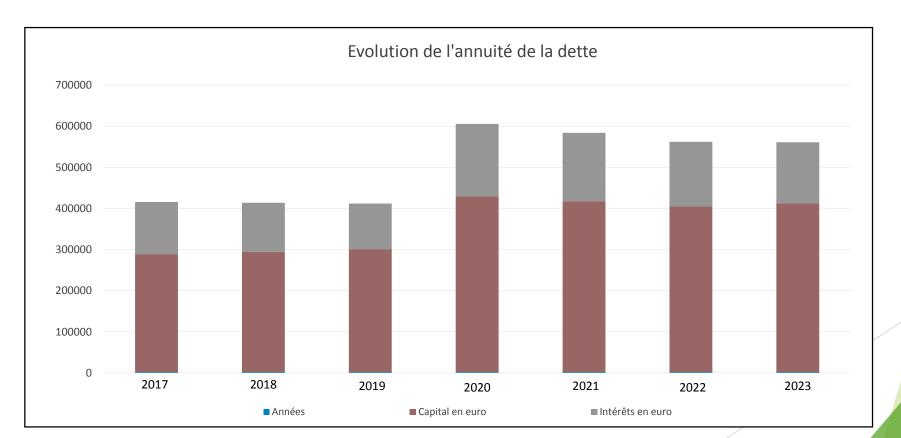
Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	413 697,21	411 854,04	410 010,88	603 712,68	581 997,00	560 161,48	558 982,07
Evolution N-1	4,15%	-0,45%	-0,45%	47,24%	-3,60%	-3,75%	-0,21%
Capital en euro	286 764,18	292 298,40	298 025,22	427 184,06	415 581,07	402 929,42	410 465,80
Intérêts en euro	126 933,03	119 555,64	111 985,66	176 528.62	166 415.93	157 232,06	148 516.27



Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018 SLOW

Affiché le

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Les projets d'Investissement :

Dès l'année 2018, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron va s'engager dans des projets structurants pour son territoire avec de nombreux partenariats, L'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes, Le Conseil Départemental 07, l'ANAH/ANRU...

- La réhabilitation de la zone d'activité de Drahy à Meysse (2018),
- La Construction du Pôle Technique (2018-2019),
- La finalisation de la traversée de la commune de BAIX dans le cadre de la ViaRhôna (2018-2020),
- La Construction d'une Scène de Musique Actuelles (SMAC) sur la commune de le Teil (2018-2021),
- Le déplacement de la Médiathèque et du Musée de la Résistance et de la déportation sur la commune de Le Teil avec la mise en place de services d'accueils de proximité du public de l'EPCI (Etudes et acquisitions 2018-2020)
- Construction d'une nouvelle structure multi-accueil de la petite enfance sur la commune d'Alba La Romaine (2020-2022)

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le





ID: 007-200071405-20180312-2018_43D-DE

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI :

LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition logiciel RH	62 000				
AIDES AUX ENTREPRISES	65 884	50 000	50 000	50 000	50 000
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - LE TEIL	25 000	0	0	0	\ o
BORNES DE TRI	54 500	0	0	0	\ 0
BÂTIMENT MARTINEZ - ZA DRAHY	40 000	0	0		
CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE	3 000	0	0	0	O
CONSTRUCTION PÔLE TECHNIQUE - CRUAS	370 000	1 814 000	216 000	0	Ò
CRECHE "AUX JARDINS DES PETITS PAS" - MEYSSE	50 000	0	0		
CRECHE "LES QUINSOUS" - ALBA	16 000	0	60 000	904 800	120 000
DECHETERIE CRUAS	12 500	0	0	0	0
DECHETTERIE LE TEIL	12 500	0	0	0	0
EQUIPEMENT BUREAUX ADMINISTRATIFS	10 000	0	0	0	0
EQUIPEMENT REGIE OM	221 100	0	300 000	0	0
EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUE	131 500	0	0	0	0
FIBRE OPTIQUE	545 000	330 000	1 215 000	0	0
FONDS DE CONCOURS	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
POINTS DE COLLECTE SEMI ENTERREES - LE TEIL	246 286	150 000	150 000	150 000	150 000
PROJET MEDIATHEQUE /MUSEE DE LA	180 396	100 000	50 000	0	0
RESISTANCE/SERVICE ADMIN LE TEIL		100 000	30 000	9	
RESEAU BIBLIOTHEQUE	5 013	0	0	0	0
RESTAURATION COLLECTIVE	1 500	0	0	0	0
SMAC	107 160	1 000 000	1 018 580	384 000	0
VIA RHÔNA	93 691	200 000	400 000	0	0
VOIE DOUCE DE LA PAYRE	17 000	10 000	10 000	10 000	10 000
INVESTISSEMENTS DIVERS	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL DEPENSES DU PROGRAMME	2 593 030	4 004 000	3 819 580	1 848 800	680 000

Les financeurs du PPI :

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
CESSIONS IMMOBILIERES	120 000	132 245	0	0	0
DEPARTEMENT	19 456	19 456	319 456	200 000	0
REGION	291 216	397 800	100 000	0	0
ETAT/CAF	1 756	0	0	256 000	64 000
ETAT/DETR	41 500	0	150 000	311 800	40 200
CNV	0	0	0	160 000	0
AUTRES	258 756	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DU PROGRAMME	732 684	549 501	569 456	927 800	104 200

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



III- LES BUDGETS ANNEXES:

Budget annexe ZA les Ramières (Cruas)

Pas d'aménagements prévus en 2018

Recettes de vente de terrain attendues : 80 330 euros (CNPE EDF et SCI Marinna)

Budget annexe ZA la Chevrière (Meysse)

Dépenses relatives à l'acquisition foncière auprès du Département (16 100) et frais d'étude d'accès au giratoire de la RD 86 et divers (3 900)

Pas d'aménagements prévus en 2018 (projet de cession de l'emprise à un aménageur privé)

Recette de ventes de terrain attendues : 20 000 euros (aménageurs)

Budget annexe ZA Rhône Helvie (Le Teil)

Pas de dépenses prévues, tous les aménagements sont réalisés.

Reste deux terrains à vendre (2821m² au total) pour une recette de 56 420 euros

Budget annexe ZA Drahy (Meysse)

Démarrage du programme de travaux. Prévision d'un emprunt de 700 000 euros 3 ha de terrains seront vendus, permettant le remboursement de l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 21/03/201

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le



Budget annexe ZA Drahy (Meysse) - Prévisionnel - Mars 2018

ECONOMIE GENERALE DU PROJET

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisitions foncières SDEA	187 496	Etat (DETR)	300 000
Travaux Viabilisation eau potable (SIOP) Eclairage public (SDE) Alimentation électrique (SDE) Dévoiement réseau ENEDIS	1 294 495 80 000 68 370 48 432 35 392	Région Département SDE 07 (Eclairage public) SDE 07 (alimentation électrique)	300 000 300 000 25 674 36 324
AMO et maîtrise d'oeuvre	90 000	Communauté Vente de lots (23 euros/m²)	187 496 700 000
Divers (CSPS, géomètre) Imprévus	25 309 20 000		
TOTAL	1 849 494	TOTAL	1 849 494

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

ffiché le

